Centre hospitalier régional universitaire de Tours Direction générale

DECISION portant délégation de signature DG DS 007-2024

La Directrice générale,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article L1232-1 relatif aux prélèvements d'organes et son article R1232-11 relatif aux demandes d'interrogation du Registre national automatisé des refus de prélèvement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2213-7 à 14 relatifs au transport de corps avant mise en bière,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, **Vu** la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret de Monsieur le Président de la République, en date du 28 août 2023, nommant Madame Floriane RIVIERE, Directrice générale du CHRU de Tours, à compter du 1er septembre 2023,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 31 aout 2023, détachant Madame Floriane Rivière, sur l'emploi de directrice générale du centre hospitalier universitaire de Tours, et la nommant, dans le cadre de la direction commune, directrice des centres hospitaliers de Luynes et de Chinon, de Loches, de la Membrolle-sur-Choisille, de Sainte-Maure-de-Touraine et des EHPAD de l'Ile-Bouchard et de Richelieu, à compter du 1er septembre 2023,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2022 nommant Madame Cidàlia MOUSSIER, Directrice des soins au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

DÉCIDE

Article 1er: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine MORICEAU, Coordinatrice générale des soins en charge de la Direction des soins et des parcours patients, Madame Cidàlia MOUSSIER, Directrice adjointe à la Direction des soins et des parcours patients, reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice générale, pour signer tous les actes de gestion administrative courante.

Article 2 : Madame Cidàlia MOUSSIER, Directrice des soins reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice générale, pour signer durant les seules périodes d'astreinte administrative, les documents suivants :

- tous les actes nécessaires à la gestion des malades, y compris les prélèvements d'organes, les consultations du Registre national des refus de dons d'organes et les actes concernant les soins sans consentement ;
- les pièces administratives relatives aux transports de corps ;
- tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins ;
- tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations du CHRU de Tours ;
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chloé FABRE et de Madame Sophie ROUSSIER respectivement Directrice et Directrice adjointe à la Direction des relations avec les usagers et de la politique qualité, Madame Cidàlia MOUSSIER, reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice générale, pour signer :

- tous les actes concernant les soins sans consentement;
- tous les actes liés à la régie des tutelles.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 21 mars 2024

La Directrice Générale,

Floriane PVIÈRE